



PASSEPORT / CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

DÉPOT DU DOSSIER : UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Présence **OBLIGATOIRE** du demandeur, **même mineur**

Prise de rendez-vous via le **site internet de la ville** de Bonneville (www.bonneville.fr)

PIÈCES À PRODUIRE : ORIGINAUX + PHOTOCOPIES

- Formulaire de pré-demande à remplir en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr> et à imprimer**
- Ou CERFA complété et signé à l'encre noire, en majuscule avec les accents**
- Timbres fiscaux** (achat dans un bureau de presse tabac, trésor public, ou en ligne sur le site timbres.impots.gouv.fr)
Passeport : de 0 à 14 ans : 17 € de 15 à 17 ans : 42 € à partir de 18 ans : 86 €
Carte nationale d'identité : 25 € (si perte ou vol du titre)
- 2 photos d'identité en couleur de moins de 6 mois et n'ayant pas été utilisées pour un passeport et/ou carte d'identité** : 25 x 45 mm, non découpée, non scannée, sur fond clair, de face, tête nue, expression neutre, bouche fermée, visage dégagé, cheveux derrière les oreilles, sans lunette.
- Carte nationale d'identité et / ou passeport sécurisé valides ou périmés depuis moins de 5 ans
- Perte ou vol**
Perte : Déclaration à compléter en mairie lors du dépôt du dossier
Vol : Joindre la déclaration délivrée par la gendarmerie ou le commissariat
- Copie intégrale de l'acte de naissance ou extrait avec filiation** datant de moins de 3 mois (si pièces d'identités périmées depuis + de 5 ans et si ville non reliée à Comedec)
- Justificatif de l'autorité parentale**
 - Pièce d'identité du représentant légal en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans
 - Jugement en intégralité qui désigne le(s) parent(s) qui exerce(nt) l'autorité parentale et qui fixe la résidence de l'enfant, ou décision de justice qui désigne le tuteur légal
- Justificatif de la nationalité française** (si l'acte de naissance ne permet pas d'établir la nationalité)
Certificat de nationalité française, déclaration d'acquisition de la nationalité française ou décret de naturalisation
- Justificatif de domicile daté de moins d'un an au nom du demandeur majeur en format papier**
Uniquement facture d'eau, d'électricité, de gaz, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition, taxe foncière, assurance habitation, quittance de loyer seulement via une agence immobilière.

En cas d'hébergement chez une tierce personne : pièce d'identité de l'hébergeant + attestation d'hébergement précisant que l'hébergé réside chez l'hébergeant depuis plus de 3 mois + justificatif de domicile daté de moins d'un an au nom de l'hébergeant
En cas de garde alternée d'un mineur : justificatif de domicile de chaque parent + pièce d'identité de chaque parent
- En cas de tutelle**
Décision de justice relative à la tutelle
- Mentions diverses**
 - Acte de mariage daté de moins de 3 mois pour ajouter le nom marital
 - Jugement de divorce précisant l'autorisation de porter le nom de l'ex-époux
 - Acte de décès de moins de 3 mois pour avoir le préfixe « veuf – veuve »
 - Nom d'usage pour les mineurs : présenter un courrier manuscrit du 2^{ème} parent autorisant le nom d'usage + son titre d'identité

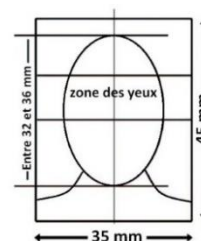
RETRAIT DU TITRE : SANS RENDEZ-VOUS

Présence OBLIGATOIRE du demandeur à partir de 12 ans

Liste des communes équipées d'un dispositif de recueil en Haute-Savoie

L'ensemble de ces communes sont sur rendez-vous

Abondance	:	04 50 73 00 16
Alby-sur-Chéran	:	04 50 68 10 10
Anancy	:	04 50 33 88 88
Anancy le Vieux	:	04 50 23 86 00
Annemasse	:	04 50 95 07 00
Boège	:	04 50 39 10 01
Bonneville	:	04 50 25 22 00
Chamonix-Mont-Blanc	:	04 50 53 11 13
Cluses	:	04 50 96 69 00
Cran-Gevrier	:	04 50 88 67 00
Cruseilles	:	04 50 32 10 33
Douvaine	:	04 50 94 00 37
Epagny-Metz-Tessy	:	04 50 22 24 71
Evian-les-Bains	:	04 50 83 10 00
Faverges	:	04 50 32 57 57
Fillières	:	04 50 22 82 32
Frangy	:	04 50 44 75 96
Gaillard	:	04 50 39 76 30
La Balme de Sillingy	:	04 50 68 89 02
La Roche-sur-Foron	:	04 50 25 90 00
Marnaz	:	04 50 98 35 05
Morzine	:	04 50 79 04 33
Passy	:	04 50 78 42 66
Perrignier	:	04 50 72 40 24
Reignier-Esery	:	04 50 43 40 03
Rumilly	:	04 50 64 69 20
Saint-Gervais	:	04 50 47 75 66
Saint-Jorioz	:	04 50 68 60 44
Saint-Julien-en-Genevois	:	04 50 35 14 14
Saint-Pierre-en-Faucigny	:	04 50 03 70 23
Sallanches	:	04 50 91 27 27
Sciez	:	04 50 72 60 09
Seynod	:	04 50 33 45 00
Seyssel	:	04 50 59 27 67
Taninges	:	04 50 34 20 22
Thônes	:	04 50 02 91 72
Thonon-les-Bains	:	04 50 70 69 68
Valleiry	:	04 50 04 30 29
Vétraz-Monthoux	:	04 50 37 32 09
Ville-la-Grand	:	04 50 84 24 24
Viuz-en-Sallaz	:	04 50 36 80 39



CONFORME À LA NORME ISO/IEC 19794-5 : 2005

Ouverture du service État-civil / pièces d'identité de la mairie de Bonneville :

Lundi et jeudi :	de 13h30 à 17h00
Mardi, mercredi et vendredi :	de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Samedi :	de 08h30 à 12h00

Mise à jour le 21/02/2024